



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 février 2021  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

Seizième session

26-30 avril 2021

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan  
stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

### **Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

**Note du Secrétariat**

#### *Résumé*

En application de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa seizième session, les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La présente note contient des informations générales sur les activités menées depuis la quinzième session par le secrétariat du Forum par l'intermédiaire du Réseau et fait le point des résultats obtenus. Elle servira de base à l'examen, à la seizième session, du point 3 f) de l'ordre du jour, intitulé « Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ».

\* [E/CN.18/2021/1](#).



## I. Introduction

1. En application de l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa seizième session, les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.
2. La présente note servira de base à l'examen par le Forum, à sa seizième session, du point 3 f) de l'ordre du jour. Elle contient : a) des informations sur les principales évolutions mondiales intervenues dans le domaine du financement forestier ; b) un récapitulatif des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; c) un point sur l'état d'avancement de la mise en place du centre d'échange du Réseau ; et d) des informations actualisées sur le projet de création en Chine d'un bureau du Réseau. Elle contient aussi des propositions de mesures de suivi qui seront examinées par le Forum à sa seizième session.

## II. Contexte

3. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a été créé par la résolution 2015/33 du Conseil économique et social. L'Assemblée générale a adopté en avril 2017 le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Dans le plan stratégique, les priorités du Réseau ont été définies comme suit :

- a) Promouvoir la conception de stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts ;
- b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;
- c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;
- d) Contribuer à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux en matière de forêts ainsi que des priorités figurant dans le programme de travail quadriennal du Forum.

4. Sur la base de la recommandation formulée par le Forum à sa quinzième session, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2020/14, dans laquelle il s'est félicité de l'aide qui était fournie par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux pays remplissant les conditions requises pour mobiliser des ressources financières de toutes provenances aux fins de la gestion durable des forêts, ainsi que du soutien que les membres du Forum apportaient au Réseau par leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum, et a souligné qu'il importait que les travaux du Réseau soient menés, conformément à son mandat, et que leur efficacité soit renforcée.

5. À sa treizième session, le Forum a adopté les directives relatives au fonctionnement du Réseau et a demandé à son secrétariat de lancer la mise en place du centre d'échange d'informations en ligne de celui-ci. Dans sa résolution 2020/14, le Conseil économique et social a noté les progrès réalisés dans la mise en place du système de centralisation des données, conformément aux directives relatives au fonctionnement du Réseau, et a prié le secrétariat du Forum de continuer de collaborer étroitement avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres pourvoyeurs de données pour concevoir la première phase du processus de centralisation, afin d'éviter des doublons et de renforcer les effets de

synergie et les gains d'efficacité, et de rendre compte au Forum, à sa seizième session, des progrès accomplis à cet égard, y compris des incidences éventuelles sur le budget. La présente note fait le point sur les progrès réalisés dans la première phase de la mise en place et de l'activation du centre d'échange.

6. Dans la résolution 2020/14, il a été demandé au secrétariat du Forum de rendre compte régulièrement du projet de création à Beijing d'un bureau du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts chargé du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et de présenter un rapport de situation au Forum à sa seizième session. La présente note fournit des informations actualisées à cet égard.

### **III. Faits nouveaux concernant le financement forestier**

#### **Fonds pour l'environnement mondial**

7. Dans le cadre de sa septième période de reconstitution, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis à disposition des financements pour les forêts, notamment par le biais d'une approche intégrée s'appuyant sur deux programmes à impact, l'un relatif aux systèmes alimentaires, à l'utilisation des terres et à la restauration, doté de 430 millions de dollars, et l'autre, concernant la gestion durable des forêts, doté de 261 millions de dollars. En 2019, le Conseil du FEM a approuvé un appui à 23 pays au titre du programme à impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration, avec un budget de 306,5 millions de dollars et des cofinancements attendus de 2 515,5 millions de dollars, ainsi qu'un appui à 24 pays au titre du programme à impact sur la gestion durable des forêts, avec un budget total de 263,1 millions de dollars et des cofinancements attendus de 1 706,0 millions de dollars.

8. Depuis janvier 2020, le FEM a reçu 11 nouvelles manifestations d'intérêt de la part de pays souhaitant participer au programme à impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration, dont 5 ont donné lieu à un accord de financement (Guinée, Kenya, Madagascar, Nicaragua et Ouzbékistan). Pour aider ces pays, le FEM a investi 39 320 788 dollars. Avec ces pays supplémentaires, le nombre total de pays participants a été porté à 28 et le financement total cumulé du FEM pour le programme à impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration s'est chiffré à 345 818 514 dollars, avec un potentiel de mobilisation de cofinancements de 2 794 077 390 dollars.

9. En plus des programmes à impact, sept projets de gestion durable des forêts à l'échelle nationale ont été approuvés, pour un financement total de 34,9 millions de dollars, au cours de la période de référence : Chine, Myanmar, Pérou, Thaïlande, Turquie, Venezuela et Viet Nam. En outre, le FEM a approuvé l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts, intitulée « Financement vert pour des paysages durables », élaborée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre pour la recherche forestière internationale, avec un financement sous forme de dons d'un million de dollars et des contributions des partenaires (PNUE et Centre) de 5,8 millions de dollars. L'objectif global de l'initiative est de sensibiliser les banques et les investisseurs à la nécessité d'une augmentation des investissements dans la restauration et l'agriculture sans déforestation.

#### **Fonds vert pour le climat**

10. S'agissant du Fonds vert pour le climat, en décembre 2020, 43 projets approuvés concernaient le domaine de résultats « forêts et utilisation des terres », soit 18 de plus que ce qui était indiqué dans le rapport précédent (E/CN.18/2020/15). Un total de 29 de ces projets avaient trait à d'autres domaines de résultats. La plupart revêtaient

un caractère transversal, associant plusieurs des huit domaines de résultats (domaines d'intervention) du Fonds visant l'atténuation et l'adaptation, car les investissements dans les forêts et l'utilisation des terres ont dans tous les cas des retombées positives à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation, même si, pour les besoins des rapports, le Fonds considère les forêts et l'utilisation des terres comme un domaine de résultats relevant de l'atténuation. Par exemple, les projets d'adaptation, comme la restauration de paysages dégradés pour la protection des bassins versants, auront également des effets positifs en matière d'atténuation. Néanmoins, comme de nombreux projets ne quantifient pas les avantages sur le plan de l'atténuation, ils ne sont répertoriés que comme des projets d'adaptation.

11. Sur les 43 projets approuvés, 14 avaient trait intégralement aux forêts et à l'utilisation des terres (et ont été attribués pour 100 % à ce domaine de résultats). Au total, 37 projets concernaient un seul pays, tandis que 6 touchaient plusieurs pays. Du point de vue géographique, et en ne considérant que ceux réalisés au niveau national, 9 projets ont été approuvés pour l'Afrique, 9 pour l'Asie, 3 pour l'Asie centrale et 18 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les 43 projets ont fait d'objet d'un financement de 2,2 milliards de dollars du Fonds vert pour le climat au titre des forêts et de l'utilisation des terres et des différents domaines de résultats. Le montant total alloué aux projets, y compris le financement du Fonds et les cofinancements, s'élève à 6,4 milliards de dollars. Après ventilation, la part du budget consacrée aux projets relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres ne s'élève qu'à 694,3 millions de dollars. Les 43 projets approuvés devraient bénéficier à 24 millions de personnes.

12. Le Fonds vert pour le climat a approuvé sept propositions de programmes d'appui à la planification et aux activités préparatoires axés sur les forêts et l'utilisation des terres, en particulier la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus), au Bhoutan, au Burkina Faso, au Congo, en Guinée équatoriale, au Honduras, en Jamaïque, en Malaisie et en République démocratique populaire lao. Les sept projets représentent un total de 4,5 millions de dollars. Dans le cadre du programme pilote de paiements axés sur les résultats REDD-plus, lancé en octobre 2017, huit pays ont reçu des paiements du Fonds, pour un montant total de 496,75 millions de dollars : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, l'Indonésie et le Paraguay. Il existe un intérêt évident pour cette formule. Avec l'approbation des projets de l'Argentine et du Costa Rica à la fin de 2020, le programme pilote a épuisé les ressources dont il disposait. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat étudie les possibilités de poursuivre le programme de paiements axés sur les résultats REDD-plus pour examen par le Conseil en 2021. En 2020, le secrétariat du Fonds a établi un cadre de collaboration plus structuré sous la forme de communautés de pratique qui aident le Fonds à élargir ses interventions en s'appuyant sur un groupe plus large d'organisations et d'institutions s'intéressant au secteur forestier. Le secrétariat du Fonds est en train de finaliser les orientations sectorielles sur les forêts et l'utilisation des terres. Un projet final a été élaboré et des consultations sont prévues pour 2021.

### **Groupe de la Banque mondiale**

13. Dix-neuf opérations de la Banque mondiale (16 prêts et trois subventions) ont été approuvées au cours de l'exercice budgétaire 2020, représentant des engagements nets de 961 millions de dollars au titre des forêts. Huit de ces projets sont réalisés en Afrique, six en Asie de l'Est, trois en Amérique latine et deux en Asie du Sud. En tout, 9 des 19 projets relèvent de la pratique mondiale de l'environnement, des ressources naturelles et de l'économie bleue, tandis que les 10 autres sont menés par d'autres pratiques mondiales sectorielles de la Banque mondiale, comme l'agriculture,

l'énergie, l'eau et la macroéconomie. Des résultats significatifs ont été obtenus de 2016 à 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour les forêts : on a dénombré 5,8 millions de bénéficiaires, dont 1,1 million de femmes et de filles, et les activités forestières de la Banque mondiale ont permis à 479 000 personnes de tirer des avantages monétaires des forêts et des arbres, ce qui a eu pour conséquence directe l'emploi de 11 000 personnes dans la production et la transformation des produits forestiers.

14. Le Programme sur les forêts, PROFOR, a pris fin en juin 2020, après 18 ans de financement de travaux de recherche sur les forêts à la Banque mondiale. Ce programme a permis de réaliser plus de 270 activités dans quatre grands domaines : moyens de subsistance, financement, gouvernance et thèmes intersectoriels. Un nouveau programme, le Partenariat mondial pour des paysages résilients et durables (PROGREEN), qui s'appuie sur les enseignements tirés de PROFOR et d'autres programmes, a été lancé en septembre 2019.

15. PROGREEN vise à permettre aux pays de réaliser leurs objectifs nationaux de développement et de respecter leurs engagements mondiaux concernant, par exemple, les forêts, les changements climatiques et la biodiversité, de manière intégrée et efficace par rapport aux coûts, afin de préserver et d'améliorer les services écosystémiques dans des paysages résilients réconciliant production et conservation. PROGREEN soutient les travaux d'analyse et le renforcement des capacités et il cofinance des investissements dans les forêts afin de faire face aux principaux facteurs de changement dans l'utilisation des terres associées à l'agriculture, aux infrastructures, à l'exploitation minière et à d'autres activités sectorielles qui ont une incidence sur les zones forestières. En août 2020, le Conseil de partenariat de PROGREEN a approuvé le premier plan de travail et budget annuel du programme, qui doit permettre de soutenir des programmes de pays en Argentine, en Éthiopie et au Ghana et des programmes régionaux en Asie centrale et dans les oasis d'Afrique du Nord et du Sahel. PROGREEN rassemblera des connaissances de pointe dans les domaines clefs suivants : solutions fondées sur la nature et restauration des terres, tourisme vert à l'ère de la pandémie, réaffectation des subventions agricoles et réorientation des mesures budgétaires destinées à favoriser la durabilité environnementale.

### **Mécanisme de capital d'amorçage pour la restauration**

16. Le PNUE, l'École de finance et de gestion de Francfort et les Gouvernements allemand et luxembourgeois ont lancé le Mécanisme de capital d'amorçage pour la restauration afin d'aider les gestionnaires de fonds d'investissement privés à mettre en place des fonds d'investissement spécialisés et des projets de restauration des forêts dans les pays en développement, contribuant ainsi aux efforts faits par ces pays pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre les conventions de Rio. Le Mécanisme, qui s'appuie sur les bons résultats obtenus par le Défi de Bonn, vise une forte montée en puissance des activités de restauration des forêts et des paysages pendant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

### **Mécanisme forêts et paysans**

17. Le Mécanisme forêts et paysans est un partenariat hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a pour mission de renforcer les organisations de producteurs forestiers et agricoles afin que ceux-ci soient en mesure de sécuriser leurs droits, de créer des entreprises, de gérer durablement leurs forêts et d'assurer des services sociaux et culturels aux populations pauvres et marginalisées. Lors de la première phase de mise en œuvre (2012-2018),

le Mécanisme a dépassé toutes les attentes, puisque les organisations de producteurs forestiers et agricoles ont elles-mêmes levé plus de 100 millions de dollars de financements supplémentaires, ont réussi à promouvoir 51 changements de cap (y compris des cessions de droits sur des terres forestières, en attente depuis longtemps) et ont attiré 158 nouveaux investissements financiers dans les 262 entreprises, qui se sont diversifiées ou ont créé de la valeur ajoutée grâce au soutien apporté par le Mécanisme. La deuxième phase (2018-2023) s'appuiera sur ces réalisations en intensifiant les activités dans neuf pays partenaires principaux : le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Togo et la Zambie (Afrique), le Népal et le Viet Nam (Asie) et la Bolivie et l'Équateur (Amérique latine). Parmi les autres pays du Réseau pour lesquels le Mécanisme recherche activement des financements figurent la Gambie et le Libéria (Afrique), l'Indonésie et le Myanmar (Asie) et le Guatemala et le Nicaragua (Amérique latine).

### **Incidences de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus sur le financement forestier**

18. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec ses vastes répercussions sociales et économiques, a eu de fortes répercussions sur le financement forestier aux niveaux national, régional et mondial, rendant l'accès à des financements pour les forêts plus difficile que jamais. Dans le même temps, la pandémie a fait prendre conscience au monde entier du caractère indispensable des forêts pour assurer la santé de la planète et de l'humanité. Il est impératif de rappeler à cet égard que le financement forestier fait partie intégrante du financement de la relance et du développement durable dont dépend un avenir viable du point de vue de l'environnement.

19. Il est de plus en plus largement reconnu que l'investissement dans la gestion durable des forêts, y compris la mobilisation de financements adéquats, est un élément clef d'une reprise efficace et résiliente après la pandémie de COVID-19. Le secrétariat a établi une analyse préliminaire de l'impact de la COVID-19 sur le financement forestier et a publié ses conclusions dans une note d'orientation intitulée « Le financement de la gestion durable des forêts : une composante clef d'une sortie durable de la crise provoquée par la COVID-19 »<sup>1</sup>. Dans cette note d'orientation, les effets négatifs de la pandémie sur la génération de recettes forestières sont analysés de même que ses répercussions pour le financement forestier dans la période actuelle et à l'avenir. Des mesures sont ensuite proposées pour financer la gestion durable des forêts et mobiliser des investissements et d'autres ressources pour les forêts, en tant que composante essentielle de plans efficaces de relèvement post-pandémie. Parmi ces mesures figurent l'intégration du financement forestier dans les programmes de relance et de relèvement liés à la pandémie de COVID-19, l'augmentation du soutien financier international aux pays vulnérables, l'habilitation des entités privées à investir à long terme et de manière durable ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de financement forestier. De nombreux pays ont déjà commencé à intégrer le financement forestier dans les programmes de relance et de relèvement économique. Si les pays développés peuvent proposer de tels programmes, la plupart des pays à revenu intermédiaire et des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, manquent actuellement des ressources nécessaires pour financer des programmes exhaustifs de ce type, qui intègrent en outre le financement forestier. Un soutien international accru s'impose pour aider les pays dans leurs efforts de redressement. En outre, le secrétariat a réalisé une première évaluation des

<sup>1</sup> Disponible en anglais seulement à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-88-financing-sustainable-forest-management-a-key-component-of-sustainable-covid-19-recovery/](http://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-88-financing-sustainable-forest-management-a-key-component-of-sustainable-covid-19-recovery/).

incidences de la pandémie de COVID-19 sur la gestion durable des forêts en réponse à la résolution 2020/14 du Conseil économique et social. Des informations détaillées sur la question figurent dans le document E/CN.18/2021/7, qui sera examiné par le Forum lors de sa seizième session.

## **IV. Activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la quinzième session du Forum mondial sur les forêts**

### **A. Appui aux membres du Forum et aux partenaires régionaux**

20. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier visant à aider les pays à mobiliser des ressources financières pour la gestion durable des forêts ont souffert de la pandémie de COVID-19, nombre d'entre elles ayant été ralenties par rapport au rythme prévu ou reportées d'une année. Malgré les difficultés, le secrétariat du Forum a continué à proposer l'appui du Réseau à l'Afrique du Sud, au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à la Dominique, à la Guinée-Bissau, au Malawi, à la Macédoine du Nord, à la République centrafricaine, à Saint-Christophe-et-Nevis, à Sainte-Lucie, à la Tanzanie et à la Thaïlande. L'Éthiopie a aussi commencé à bénéficier d'un appui durant cette période. En collaboration avec des entités accréditées comme la Banque africaine de développement (BAfD), la FAO, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Réseau aide ces pays à élaborer des projets pour leur permettre d'accéder à un financement forestier auprès de sources multilatérales existantes. Un rapide descriptif de l'appui fourni à chacun des pays est présenté ci-après.

#### **Botswana**

21. Les activités au Botswana se concentrent sur la mise au point d'une stratégie nationale de financement forestier et sur l'élaboration d'une note de cadrage de projet tenant compte des priorités du plan directeur national des forêts proposé pour la période 2019-2039. La mise au point de la stratégie de financement a été achevée et la formulation d'un projet sur la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité est en cours.

#### **République centrafricaine**

22. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et la FAO se sont associés au Gouvernement centrafricain pour rédiger une proposition de projet destinée au Fonds pour les pays les moins avancés, qui est géré par le FEM et qui appuie les initiatives engagées par les pays les plus vulnérables de la planète pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Les travaux réalisés, qui font partie de l'appui fourni par le secrétariat du Forum par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, visent l'élaboration d'un formulaire d'identification des projets en consultation avec diverses parties prenantes nationales. La version finale du formulaire devrait être soumise en 2021.

#### **Côte d'Ivoire**

23. Les activités en Côte d'Ivoire sont axées sur l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des forêts et d'une proposition de projet intéressant les systèmes agroforestiers. Il est notamment proposé de réduire les pressions s'exerçant sur les forêts et de diversifier les revenus des petits exploitants grâce à la production, la transformation et la vente de divers produits agroforestiers. Le secrétariat, la FAO

et les autorités élaborent actuellement une note de cadrage du projet sur la restauration des forêts dégradées.

#### **Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie**

24. Les Gouvernements de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Sainte-Lucie ont collaboré étroitement avec le secrétariat pour élaborer une note de cadrage d'un projet commun qui hiérarchise les priorités des trois pays en termes d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de leur vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ces pays ont récemment choisi le PNUE comme leur entité accréditée et travaillent actuellement à la finalisation de la note de cadrage commune à soumettre au Fonds vert pour le climat ainsi que de notes de cadrage individuelles pour des projets nationaux destinés à remédier à des problèmes propres à chacun d'entre eux.

#### **Éthiopie**

25. Le secrétariat du Forum a commencé à apporter un soutien au Gouvernement éthiopien, à la demande de ce dernier, pour mettre au point une stratégie nationale de financement forestier dans le cadre du projet de renforcement de la capacité des pays les moins avancés d'élaborer, sur la base de données factuelles, des stratégies cohérentes et bien financées pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont le Département des affaires économiques et sociales assure actuellement l'exécution. En juin 2020, le secrétariat a fourni un appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour la réalisation d'une analyse détaillée de la situation du secteur forestier et de la gestion des forêts dans le pays. L'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier est en cours afin d'accroître la mobilisation des ressources pour la gestion durable des forêts auprès de toutes les sources possibles.

#### **Guinée-Bissau**

26. Parmi les activités menées en 2020, on peut citer la réalisation d'une analyse détaillée de la situation de la gestion des forêts et du financement forestier en Guinée-Bissau et la tenue de consultations avec les parties prenantes sur les questions prioritaires à prendre en compte lors de la conception d'une stratégie nationale de financement forestier. Le Gouvernement a choisi l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources comme entité accréditée pour s'associer à lui aux fins de l'élaboration d'une note de cadrage d'un projet sur le renforcement de la gestion durable des forêts, qui est actuellement en cours.

#### **Malawi**

27. En partenariat avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le secrétariat du Forum, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (l'entité accréditée) et le Ministère des forêts du Malawi collaborent à l'élaboration d'une proposition à l'intention du Fonds vert pour le climat sur des paysages et des moyens de subsistance forestiers résilients face aux changements climatiques. Les activités ont consisté en des réunions virtuelles tenues en août et décembre 2020, des consultations avec les parties prenantes, un atelier de mise en forme du projet mené du 27 octobre au 6 novembre 2020 et la collecte de données de base détaillées sur site.

#### **Macédoine du Nord**



28. Depuis octobre 2018, le secrétariat apporte son appui à la Macédoine du Nord pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier et d'une note de cadrage de projet. Lors de l'atelier de validation, qui s'est tenu à Skopje les 22 et 23 janvier 2020, la stratégie nationale de financement des forêts a été approuvée par ses parties prenantes. La note de cadrage de projet a été révisée sur la base des observations des participants à l'atelier et remise à la FAO, l'entité accréditée, pour examen final et soumission au Fonds vert pour le climat.

### **Afrique du Sud**

29. À la suite d'une demande du Gouvernement sud-africain, le secrétariat lui a apporté son soutien pour l'élaboration d'une proposition de projet pour la mobilisation de financements en faveur de la gestion durable des forêts. Une note de cadrage d'un projet de mobilisation de ressources auprès du Fonds vert pour le climat aux fins du renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation du pays en matière de changements climatiques grâce à une gestion durable des forêts est actuellement en cours d'établissement. Le projet est mené en collaboration avec l'Institut national sud-africain de la biodiversité, l'entité accréditée sélectionnée et le Ministère de l'environnement, des forêts et des pêches. Un atelier de validation est prévu en 2021 pour améliorer encore la proposition de projet.

### **Tanzanie**

30. Le secrétariat du Forum a commencé d'apporter un appui au Gouvernement tanzanien, à la demande de ce dernier, pour mettre au point une stratégie nationale de financement forestier dans le cadre du projet de renforcement de la capacité des pays les moins avancés d'élaborer, sur la base de données factuelles, des stratégies cohérentes et bien financées pour mettre en œuvre le Programme 2030, dont le Département des affaires économiques et sociales assure actuellement l'exécution. Le secrétariat est intervenu par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier en janvier 2020. Il a constitué une équipe chargée de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement et à la mise au point d'une proposition de projet à présenter à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités réalisées à ce jour comprennent des consultations avec les parties prenantes et une analyse détaillée de la situation de la gestion forestière et du financement forestier.

### **Commission des forêts d'Afrique centrale**

31. Comme suite à un atelier de renforcement des capacités sur la conception et l'élaboration de projets pour accéder à des financements des institutions financières multilatérales, tenu en novembre 2019, le secrétariat, en partenariat avec le PNUD en tant qu'entité accréditée, a apporté un appui au secrétariat de la Commission des forêts d'Afrique centrale et à ses États membres aux fins de l'élaboration d'une note de cadrage. Les principales activités sont axées sur l'élaboration d'une stratégie régionale de financement forestier et sur un projet de note de cadrage dont l'objectif est le renforcement de la capacité de la région de concevoir et de mettre en œuvre des projets REDD-plus et de privilégier le mécanisme de paiements axés sur les résultats. L'atelier de validation devrait se tenir en 2021. Le PNUD a mobilisé des ressources pour l'élaboration de la proposition de projet complète à soumettre au Fonds vert pour le climat.

### **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

32. Comme suite à une demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le secrétariat a organisé un atelier de renforcement des capacités

sur la conception et la présentation de projets en vue d'accéder à des financements des institutions financières multilatérales, qui s'est tenu à Abuja en mars 2020. Cet atelier a réuni 55 participants originaires de la sous-région. Les participants ont décidé d'élaborer une proposition de projet sur la promotion de forêts et de communautés résilientes face aux changements climatiques, grâce à la restauration des paysages forestiers. Le secrétariat, en partenariat avec la FAO en tant qu'entité accréditée sélectionnée, est en train d'élaborer une note de cadrage à soumettre au Fonds vert pour le climat. Une réunion virtuelle destinée à examiner le projet de note de cadrage et à solliciter les contributions des États membres a eu lieu le 24 novembre 2020. L'atelier de validation a été reprogrammé pour 2021.

## B. Défis et perspectives

33. De nombreux pays en développement et pays à économie en transition continuent de faire face à de multiples défis pour mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts, en particulier auprès des sources de financement multilatérales, et pour y accéder. Parmi les difficultés rencontrées figurent une expertise limitée en matière de conception et d'élaboration des projets, qui crée une dépendance à l'égard de l'expertise et des consultants des entités accréditées ; la complexité des procédés, procédures et prescriptions applicables à l'élaboration des projets, en particulier lorsqu'il s'agit d'accéder à des financements liés au climat ; la longueur des délais de mise au point des projets (deux à trois ans pour les propositions complètes) ; le coût élevé de la préparation des projets ; et l'insuffisance des financements pour l'élaboration et la préparation des projets. Le coût élevé de l'élaboration d'une proposition complète (environ 0,5 à 0,6 million de dollars par projet) ainsi que l'insuffisance des financements pour la préparation des projets influent sur l'appui que peuvent apporter de nombreuses entités accréditées, qui se trouvent contraintes de limiter le nombre de pays ou de projets qu'elles sont à même de soutenir en fonction des budgets disponibles au cours d'une période donnée. Du fait de cette situation, non seulement le nombre de projets en attente s'est accru mais l'ensemble des délais de préparation des projets pour les pays se sont allongés.

34. Parfois, certaines entités accréditées ont retiré leur appui alors même que la note de cadrage d'un projet était en cours d'élaboration, laissant aux pays le soin de rechercher de nouvelles entités accréditées pour les soutenir. Dans ces cas, soit les travaux ont repris leurs cours, soit la proposition a été ajustée en fonction des priorités et des exigences de la nouvelle entité accréditée. La procédure et le calendrier d'élaboration des projets appuyés par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ont ainsi encore été décalés et/ou allongés. Dans d'autres cas, les entités accréditées n'ont pas poursuivi leur soutien à l'élaboration d'une proposition de projet complète après l'achèvement de la note de cadrage du projet appuyé par le Réseau, principalement en raison d'un manque de ressources pour la préparation complète du projet. Le Réseau a donc été invité avec insistance à augmenter sa contribution pour couvrir les coûts de la préparation complète des projets et réduira ainsi la charge financière pesant sur les pays et les entités accréditées.

35. Le manque d'informations sur les besoins de financement forestier est un obstacle majeur à une meilleure compréhension des coûts et des besoins de financement réels de la gestion de tous les types de forêts. La situation est exacerbée par un manque aussi patent d'informations sur la contribution effective et potentielle des arbres et des forêts au développement durable local et national. Ces problèmes contribuent à la faible visibilité des forêts et à des investissements moins importants que prévu dans la gestion des forêts dans de nombreux pays, alors même que s'intensifient les déclarations mettant en avant la contribution des forêts à la

résolution de problèmes tels que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la réduction des risques et que sont mises en évidence les possibilités de contribuer à une trajectoire de développement vert et sobre en carbone et à des sociétés résilientes. Dans cette optique, il y a lieu d'accroître l'appui fourni aux pays ayant accès à des technologies innovantes, notamment numériques, pour améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données précises et actualisées sur les forêts et les besoins de financement forestier et sur la contribution des forêts au développement durable et favoriser ainsi la mobilisation des ressources nécessaires à la gestion durable des forêts.

36. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de financement forestier se sont révélées être des moyens efficaces de renforcer la mobilisation des ressources nationales et d'améliorer la coordination et l'interaction entre les secteurs, les parties prenantes et les partenaires de développement aux niveaux national et régional. Ces stratégies contribuent à consolider les liens entre la foresterie et les secteurs apparentés, tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie, l'environnement, l'industrie, les changements climatiques et la réduction des risques. Elles se sont également révélées être des moyens efficaces d'intégrer les forêts et leur financement dans les cadres nationaux de développement durable et de prendre en compte les possibilités d'intégration dans les cadres nationaux de financement.

37. La pandémie de COVID-19 a empêché le secrétariat et les membres du Forum de dresser un bilan des travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et de leurs incidences lors de la quinzième session du Forum. Avant cette session, le secrétariat a fait part de sa propre évaluation des travaux du Réseau et a présenté un rapport détaillé sur les défis et les perspectives (voir [E/CN.18/2020/5](#)). Dans ces conditions, lorsque la situation reviendra à la normale, il serait souhaitable d'organiser un atelier intersessions spécifique ou, si cela paraît présenter de l'intérêt, de lancer une initiative pilotée par les pays, pour examiner les retombées de l'appui fourni actuellement aux pays par le Réseau et les moyens d'accroître encore l'efficacité de celui-ci.

## C. Partenariats et activités communes

38. Les partenariats multipartites ont continué à jouer un rôle important dans l'accroissement des ressources pour la gestion durable des forêts et la mise en œuvre des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Depuis la quatorzième session du Forum, le secrétariat, qui est chargé d'administrer le Réseau mondial, a lancé de nombreux partenariats et initiatives communes avec des gouvernements ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont certaines ont été mentionnées plus haut. Quelques-uns des principaux partenariats et activités communes auxquels le Réseau a participé depuis la quinzième session sont résumés ci-dessous.

### **Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement**

39. Le secrétariat a continué à jouer un rôle actif au sein du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, notamment en élaborant conjointement une méthodologie pour la mise en place de cadres de financement nationaux intégrés et d'un chapitre thématique sur la résilience financière pour le Rapport sur le financement du développement durable de 2021.

### **Restauration des paysages forestiers**

40. Dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts visant la promotion des partenariats pour appuyer la restauration des paysages

forestiers et assurer la cohérence de l'action menée dans ce domaine, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a continué d'apporter un appui à deux pays, la Guinée-Bissau et la Thaïlande, concernant la mise au point de stratégies nationales de financement forestier et de propositions de projets pour la mobilisation des financements nécessaires à la restauration des paysages forestiers. Le secrétariat participe à l'Équipe spéciale sur les meilleures pratiques pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, pilotée par la FAO, en collaboration avec de nombreux autres partenaires. Le secrétariat a participé à des ateliers virtuels sur la restauration des paysages forestiers dans le Caucase et en Asie centrale, organisés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, en juillet et décembre 2020. Il a fourni des informations sur les possibilités de financement de la restauration des paysages forestiers à partir de toutes les sources possibles. Il a depuis reçu une demande d'appui de l'un des pays et commencera de répondre à cette demande en 2021.

#### **Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification**

41. Aux termes d'un protocole d'accord entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention sur la lutte contre la désertification, qui visait à élaborer et à mettre en œuvre des activités communes ciblées sur la gestion durable des terres et des forêts pour améliorer l'état des écosystèmes touchés, notamment pour parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres (cible 3 de l'objectif de développement durable n° 15), le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le Mécanisme mondial collaborent pour apporter ensemble un appui à la Commission des forêts d'Afrique centrale et au Malawi. Il s'agit de concevoir des projets de transformation fondés sur les terres et les forêts et d'élaborer des propositions de projets visant à mobiliser des ressources financières pour renforcer le rôle joué par les terres et les forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Les activités de renforcement des capacités et les activités d'assistance technique pour la conception de notes de cadrage de projets à l'intention du Fonds vert pour le climat ont pour objectif la restauration des paysages forestiers et l'instauration d'un monde neutre en matière de dégradation des terres. Un accent particulier est mis sur la conception de projets qui sont transformateurs et qui tiennent compte des questions de genre.

#### **D. Ressources mobilisées à l'appui des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

42. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires provenant du fonds d'affectation spéciale du Forum. Depuis janvier 2020, le secrétariat a mobilisé 295 540,00 dollars au titre du programme régulier de coopération technique de l'ONU, 84 858,00 dollars auprès du Fonds de la paix et du développement du Département des affaires économiques et sociales et 314 990,00 dollars sous la forme d'une contribution volontaire du Gouvernement chinois. Un flux continu de ressources extrabudgétaires, y compris des contributions des pays donateurs, sont nécessaires pour soutenir les activités du Réseau durant le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 ainsi que pour couvrir les coûts associés au développement et à la maintenance du centre d'échange du Réseau.

#### **V. Rapport de situation sur la mise en place du centre d'échanges**

43. Conformément aux orientations fournies dans la résolution 2020/14, le secrétariat a poursuivi la première phase de la mise en place du centre d'échange, qui comprend un site Web et trois bases de données, portant respectivement sur les possibilités de financement, les supports d'information et la formation destinés à favoriser l'accès aux ressources et les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Le site Web du centre d'échange a été développé en utilisant une plateforme existante, Unite Web, hébergée par l'ONU. Outre sa fiabilité et sa sécurité par rapport aux plateformes extérieures à l'ONU, Unite Web était l'option la plus efficace par rapport aux coûts. En utilisant les fonctions existantes d'Unite Web, le secrétariat a configuré la coquille du site Web pour y introduire le contenu propre au centre d'échanges et mettre en place un portail de recherche pour trois bases de données. Ce faisant, plusieurs fonctions de recherche qui n'étaient pas encore disponibles sur Unite Web mais qui étaient nécessaires pour la première phase du centre d'échange ont été identifiées. Le secrétariat a collaboré avec des informaticiens de l'ONU pour développer et personnaliser les fonctionnalités requises pour finaliser le site Web du centre d'échange et le portail de recherche. Au moment de l'élaboration de la présente note, il prévoyait d'inviter les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations compétentes à examiner le contenu de fond et la structure des bases de données et à faire des suggestions pour les améliorer encore avant le lancement officiel du site Web, à la seizième session du Forum.

44. S'agissant de la base de données sur les possibilités de financement, le secrétariat a passé en revue les bases de données existantes sur le sujet et constaté que celles-ci variaient au niveau des thématiques et des catégories d'informations collectées, en fonction de leurs propres objectifs. La plupart des bases de données contenaient des informations limitées sur les forêts ou n'étaient pas axées sur forêts. Ainsi, mettre en évidence des informations très limitées mais pertinentes dans de multiples sources de données aux fins de leur inclusion dans les bases de données du centre d'échange s'est révélé difficile. Le secrétariat a compilé les premières informations à partir des bases de données et des publications les plus pertinentes, notamment le recueil commun en ligne sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts ; l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, soutenue par le PNUD ; l'inventaire des fonds pour le climat de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2015<sup>2</sup> ; le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national<sup>3</sup> ; le site Web Climate Funds Update<sup>4</sup> ; DevelopmentAid<sup>5</sup> ; Devex<sup>6</sup> ; et Mapping Forest Finance, 2018<sup>7</sup>. Des informations supplémentaires ont ensuite été collectées et compilées à partir des sites Web des institutions de financement, en tenant compte du format proposé lors d'une réunion du Groupe d'experts du centre d'échange qui s'est tenue à Genève en novembre 2019<sup>8</sup>. Les informations concernant les institutions de financement contiennent une brève introduction sur leur profil organisationnel, leur instrument de financement, l'échelle des projets, les pays/régions bénéficiaires, les critères d'admissibilité et les directives pour le dépôt de demandes.

45. Pour garantir l'exactitude des informations compilées, le secrétariat les a vérifiées auprès des institutions de financement avant de les publier sur le site Web du centre d'échange. Pour accroître l'efficacité et mettre à jour régulièrement les

<sup>2</sup> Voir [www.oecd.org/environment/cc/database-climate-fund-inventory.htm](http://www.oecd.org/environment/cc/database-climate-fund-inventory.htm).

<sup>3</sup> Voir <http://ndcpartnership.org/>.

<sup>4</sup> Voir <https://climatefundsupdate.org/>.

<sup>5</sup> Voir [www.developmentaid.org/](http://www.developmentaid.org/).

<sup>6</sup> Voir [www.devex.com](http://www.devex.com).

<sup>7</sup> Voir [www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2018/04/doc\\_5734.pdf](http://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2018/04/doc_5734.pdf).

<sup>8</sup> Voir [www.un.org/esa/forests/events/unff-expert-group-meeting-on-the-clearing-house-of-the-global-forest-financing-facilitation-network/index.html](http://www.un.org/esa/forests/events/unff-expert-group-meeting-on-the-clearing-house-of-the-global-forest-financing-facilitation-network/index.html).

informations contenues dans la base de données, il prévoit d'inviter les institutions de financement à désigner à cette fin un(e) attaché(e) de liaison. En outre, le site Web du centre d'échange est doté de la capacité technique nécessaire pour permettre aux institutions de financement de communiquer les informations qui n'ont pas encore été incluses dans la base de données.

46. Pour la deuxième base de données, sur les supports d'information et d'apprentissage nécessaires pour accéder aux ressources, et pour la troisième base de données, sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques, les premières données saisies ont été recueillies auprès de diverses sources publiques. D'autres données devraient être collectées auprès d'autres grandes sources d'information. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts seront invités à désigner des attaché(e)s de liaison chargé(e)s d'alimenter régulièrement les deuxième et troisième bases de données du centre d'échange et de fournir des conseils sur le développement futur du centre.

47. Depuis la première phase de mise en place du centre d'échange, au second semestre 2019, 219 750 dollars ont été dépensés au titre des travaux de conception et d'activation. Dans ce montant entrent principalement les dépenses relatives aux services informatiques et aux ressources humaines, qui ont été financées par des contributions volontaires de l'Allemagne, de la Chine et de la Suisse. Les dépenses relatives aux services informatiques correspondent aux frais annuels d'hébergement de la plateforme Unite Web, aux frais de personnalisation d'une fonction de recherche du site Web et aux dépenses de formation à l'utilisation d'Unite Web. Les dépenses au titre des ressources humaines comprennent les honoraires de consultants pour la conception du contenu des bases de données du centre d'échange, dont il a été débattu à la réunion du Groupe d'experts de novembre 2019, et une partie des coûts afférents à un poste extrabudgétaire de responsable de l'activation dans son ensemble du centre d'échange. Le budget à long terme pour la maintenance et l'actualisation du centre d'échange, qui couvre les frais d'hébergement d'Unite Web, les travaux de consultants liés à la deuxième phase, les frais de personnalisation du site Web et les dépenses de personnel correspondantes, devrait rester pratiquement au même niveau que le budget actuel. En raison de la situation actuelle de trésorerie de l'ONU, le recrutement de personnel pour pourvoir des postes inscrits au budget ordinaire est gelé. Ce gel a eu une incidence négative sur la capacité du secrétariat d'utiliser les postes vacants existants et a eu pour conséquence de le rendre davantage tributaire des ressources extrabudgétaires pour couvrir les coûts des ressources humaines nécessaires à l'exécution de ses importants mandats.

48. Le secrétariat suit strictement le principe d'efficacité par rapport au coût conseillé par le Forum. En utilisant Unite Web, on économise totalement le coût de la conception et du développement d'un nouveau site web, répondant aux prescriptions de l'ONU en matière de conception, de sécurité et d'accessibilité. Cette option élimine également le coût de l'embauche d'un(e) informaticien(ne) pour la maintenance à long terme du site Web. Grâce à l'étroite coordination des fonctionnaires du secrétariat avec les informaticiens internes de l'ONU, de nombreuses fonctionnalités personnalisées requises par le centre d'échange ont été assurées gratuitement. La mise en place d'un réseau volontaire d'attaché(e)s de liaison avec les institutions de financement et la possibilité offerte à ces institutions de fournir des données au guichet prévu à cet effet sur le site Web du centre d'échange contribuent à réduire les coûts potentiels d'actualisation et de maintenance des bases de données. La levée des restrictions au recrutement de personnel pour pourvoir les postes vacants existants aiderait le secrétariat à diminuer sa dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires pour couvrir les coûts en ressources humaines liés à la maintenance et au fonctionnement du centre d'échange.

49. Nonobstant les mesures prises pour assurer l'efficacité-coût, et compte tenu du fait que relever les défis actuels prend du temps, la poursuite de la première phase du centre d'échange et le développement de la deuxième phase dépendent de l'apport de contributions volontaires par les membres du Forum.

## **VI. Rapport d'étape sur le projet de création en Chine d'un bureau du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

50. À sa treizième session, le Forum a noté avec gratitude l'offre du Gouvernement chinois de créer et rendre opérationnel à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et a prié son secrétariat de lui communiquer des précisions à ce sujet et de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour l'installation et le fonctionnement dudit bureau. À ses quatorzième et quinzième sessions, le secrétariat du Forum a fait le point des progrès accomplis à cet égard. Trois séries de consultations entre l'ONU et la Chine ont eu lieu avant la quinzième session. Dans sa résolution 2020/14, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum de rendre compte régulièrement du projet concernant la mise en place du Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts chargé du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à Beijing, et de présenter un rapport de situation au Forum à sa seizième session. Les consultations entre l'ONU et la Chine se sont poursuivies au cours de l'année, notamment lors d'une réunion virtuelle tenue en novembre 2020, afin de régler les questions en suspens liées au projet d'accord avec le pays hôte. Bien que des progrès aient été réalisés, de nouvelles consultations sont nécessaires pour arriver à une convergence de vues sur de nombreuses questions, notamment la nature et la portée des activités du bureau proposé. Aucune autre consultation n'a été menée sur le projet de protocole d'accord.

## **VII. Conclusions**

51. Le financement de la gestion durable des forêts constitue depuis longtemps un défi pour nombre de pays. La pandémie mondiale de COVID-19 a fait peser une charge supplémentaire sur le budget national de beaucoup d'administrations et sur les institutions financières internationales, aggravant les déficits chroniques de financement pour les forêts.

52. De nombreux pays continuent de faire face à des contraintes majeures pour mobiliser des ressources nationales pour les forêts et pour accéder aux ressources des institutions de financement multilatérales. L'absence d'informations sur les possibilités de financement ajoute à la complexité de la situation.

53. Pour relever les défis liés au financement de la gestion durable des forêts, il faut que tous les acteurs clés à tous les niveaux déploient des efforts concertés, durables et cohérents. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier peut aider les pays à relever certains de ces défis en facilitant l'accès aux informations sur les possibilités de financement forestier ; en développant les capacités des pays en matière d'élaboration de projets et de formation à cette fin ; en améliorant les connaissances sur les procédures des institutions multilatérales ; en contribuant aux travaux de mise au point des stratégies nationales de financement des forêts ; et en facilitant la mobilisation de contributions volontaires. Des ressources prévisibles et l'examen régulier de l'incidence des travaux du Réseau sont requis pour accroître l'efficacité de ce dernier et son soutien aux pays au cours du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.

## VIII. Propositions de mesures de suivi

54. À sa seizième session, le Forum voudra peut-être :

a) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays pour renforcer leur capacité de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;

b) Se féliciter des contributions versées par les pays donateurs au fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts pour appuyer le Réseau et inviter les membres du Forum et tous ceux qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin de permettre la montée en puissance des activités du Réseau, y compris son centre d'échange ;

c) Envisager un atelier intersessions ou, si cette option paraît présenter de l'intérêt, une initiative pilotée par les pays, pour examiner les incidences de l'appui fourni actuellement par le Réseau aux pays ainsi que les moyens d'améliorer l'efficacité du Réseau et d'accroître encore l'accès à des financements pour la gestion durable des forêts.

---